

# Conseil d'Administration du CCAS du 17 Septembre 2024

## PROCÈS-VERBAL

Étaient présents : Jeanine BEAUBOIS, Aurélia FOURNIER, Colette FROIDEVAUX, Corinne GREGOIRE, Sophie GUIRAUD, Nathalie KATSAMANTOU, Sophie SUBIRATS

Étaient représentés : Jean Georges CLAIR, Katia PEDEMAY

Absente : Corinne GREGOIRE

Secrétaire de séance : Sophie GUIRAUD

## SOMMAIRE

---

|   |          |
|---|----------|
| <u>I – Adoption du procès verbal du 24 juin 2024.....</u>                       | <u>2</u> |
| <u>II- Délibération portant sur la modification n°2 du budget du CCAS .....</u> | <u>2</u> |
| <u>III – Proposition de mutuelle communale .....</u>                            | <u>2</u> |
| <u>IV- Questions diverses.....</u>  | <u>2</u> |

Le Conseil d'Administration du CCAS de CABANAC-et-VILLAGRAINS (Gironde), régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Nathalie KATSAMANTOU

**A 18h30 le quorum légal est constaté par Madame Nathalie KATSAMANTOU**

### I-Adoption du procès verbal du 24 juin 2024

---

Le compte rendu du Conseil d'Administration du 24 juin 2024 est adopté à l'unanimité.

### II Délibération n°2024-16 portant sur la modification n°2 du budget du CCAS

---

Les créances douteuses doivent être provisionnées sur le budget du CCAS. Pour 2024, elles se montent à 10 676,33 € alors que 10 500 € ont été budgétisés.

Appelé à délibérer, le Conseil d'Administration s'est prononcé à l'unanimité pour la décision modificative n° 2 comme suit :

| <b>FONCTIONNEMENT</b>   |                |                 |            |
|---|----------------|-----------------|------------|
| <b>DÉPENSES</b>   |                | <b>RECETTES</b> |            |
| 6068 – Autres matières et fournitures                                   | <b>- 180 €</b> |                 |            |
| 681 – Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions | <b>180 €</b>   |                 |            |
| <b>Total</b>  | <b>0 €</b>     | <b>Total</b>    | <b>0 €</b> |

### **III– Proposition de mutuelle communale**

La commune est régulièrement démarchée par des commerciaux pour souscrire une mutuelle communale. L'idée de ce dispositif consiste à regrouper les habitants d'une même commune afin de leur faire bénéficier d'une complémentaire santé à des tarifs avantageux (environ -20%). Il s'agit d'un dispositif de solidarité non obligatoire.

Les membres du CCAS s'interrogent sur le public qui pourrait être intéressé. Madame GUIRAUD souligne que les plus démunis peuvent déjà bénéficier d'une aide à la complémentaire santé. Madame SUBIRATS souligne que de plus en plus de personnes ont le statut de libéraux et ne bénéficient pas d'une mutuelle de part leur employeur. Mesdames FOURNIER et BEAUBOIS ajoutent que le choix de l'assureur peut être compliqué et qu'une attention particulière devra y être apportée. Plusieurs offres devront être finement étudiées avant de faire un choix.

Madame KATSAMANTOU explique voir en ce dispositif que des avantages puisqu'il est sans engagement pour la commune et permet à ceux qui le souhaitent d'avoir une remise. Elle souhaite également que les salariés de la collectivité bénéficient d'une couverture complémentaire santé collective.

### **IV– Questions diverses**

Madame KATSAMANTOU se demande si Domofrance a fait un retour à Monsieur le Président du CCAS concernant le projet de logements sociaux situés place Saint Martin.

Un point est fait sur la participation aux ateliers seniors. De nombreux moyens de communication sont déployés pour atteindre le public senior notamment pour la sensibilisation à la sécurité routière. L'objectif de 60 participants fixé par la préfecture va être difficile à atteindre.

Fin de la réunion à 19 heures.